Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Concilier travail et famille en Suisse, en 2025

En 2025, environ un tiers de la population résidante permanente de 18 à 74 ans assumait régulièrement au moins une responsabilité de prise en charge. Cette proportion atteignait près de la moitié (49,4%) parmi les personnes âgées de 40 à 54 ans. Chez les personnes assumant régulièrement des tâches de prise en charge, 81,5% des hommes et 70,7% des femmes exerçaient une activité professionnelle. Près d'une personne en emploi sur deux rencontrait des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale. Par ailleurs, 30,0% des femmes avaient réduit leur temps de travail, soit plus de deux fois plus souvent que les hommes.

La conciliation entre activité professionnelle et responsabilités familiales constitue un enjeu sociétal. Elle concerne non seulement les parents et grands-parents qui s'occupent d'enfants, mais aussi les personnes qui prennent régulièrement soin de membres de leur famille malades, dépendants ou âgés. Ces activités de prise en charge représentent une contribution essentielle au fonctionnement de la société.

Le module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) a été élaboré selon les directives d'Eurostat. Il examine la situation des personnes assumant la prise en charge d'enfants ou petits-enfants de moins de 15 ans et/ou de proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins, selon différentes variables socio-démographiques. Il fournit également des informations sur les effets de ces responsabilités sur la situation professionnelle ainsi que sur les principales difficultés rencontrées pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

La prise en charge d'enfant(s) de moins de 15 ans recouvre deux situations: (1) la personne interrogée et/ou son/sa partenaire ont un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans vivant dans le ménage; (2) la personne interrogée s'occupe régulièrement d'un ou de plusieurs de ses enfants ou des enfants de son/sa partenaire ne vivant pas dans le ménage.
La prise en charge de petits-enfants de moins de 15 ans signifie que la personne interrogée s'occupe régulièrement de ses petits-enfants ou des petits-enfants de son/sa partenaire, qu'ils vivent ou non dans le ménage.
La prise en charge de proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins désigne le fait que la personne interrogée s'occupe régulièrement d'un ou de plusieurs membres de sa famille de 15 ans ou plus, malades ou en situation de handicap, vivant ou non dans le ménage. Elle inclut notamment le/la partenaire, les parents, les beaux-parents, les enfants (propres ou du/de la partenaire) âgés de 15 ans ou plus nécessitant des soins.
Par «régulièrement», on entend en moyenne au moins quelques heures par semaine.

Les 40 à 54 ans assument le plus souvent des responsabilités de prise en charge

En Suisse en 2025, un tiers (32,9%) de la population résidante permanente âgée de 18 à 74 ans, soit 2,1 millions de personnes, assumait régulièrement au moins une responsabilité de prise en charge. Parmi ces personnes, 68,4% prennent en charge des enfants de moins de 15 ans, 15,2% des petits-enfants de moins de 15 ans et 11,9% des proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins. Enfin, 4,5% cumulent plusieurs responsabilités (voir G 1).

Personnes avec responsabilités de prise en charge, en 2025 **G 1**

Population résidante permanente de 18 à 74 ans assumant au moins une responsabilité de prise en charge

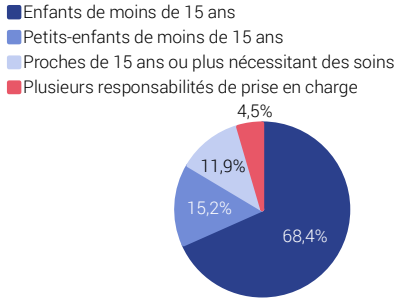

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»
©OFS 2026

Rapportées à l'ensemble de la population de 18 à 74 ans, les proportions sont de 22,5% pour la prise en charge d'enfants de moins

de 15 ans, de 5,0% pour les petits-enfants et de 3,9% pour les membres de la famille âgés de 15 ans ou plus nécessitant des soins. Par ailleurs, 1,5% de la population cumule régulièrement plusieurs responsabilités de prise en charge (voir G 2 et T 1).

Les femmes assument plus souvent des responsabilités de prise en charge que les hommes: 35,3% d'entre elles déclarent exercer au moins une de ces tâches contre 30,5% des hommes.

Personnes selon les responsabilités de prise en charge, le sexe et l'âge, en 2025 **G 2**

Population résidante permanente de 18 à 74 ans, en %

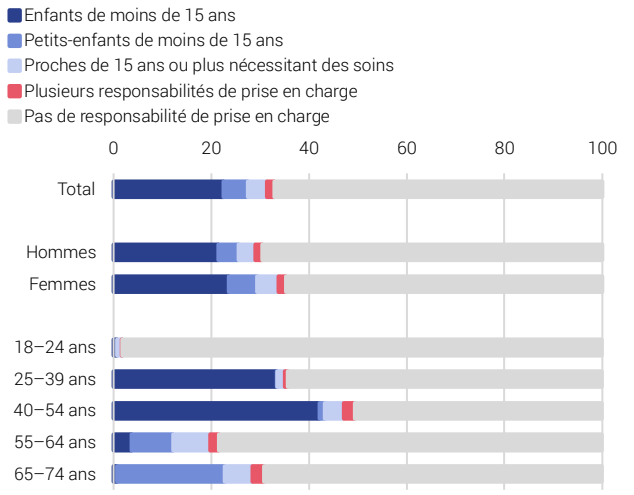

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»
©OFS 2026

Personnes selon les responsabilités de prise en charge, le sexe et l'âge, en 2025 **T 1**

Population résidante permanente de 18 à 74 ans, en %

	Enfants < 15 ans	Petits-enfants < 15 ans	Proches >= 15 ans	Enfants < 15 et proches >= 15 ans	Petits-enfants < 15 et proches >= 15 ans	Aucune responsabilité
Total	**22,5**	**5,0**	**3,9**	**0,9**	**0,6**	**67,1**
Hommes	21,4	4,2	3,4	(0,9)	(0,5)	69,5
Femmes	23,6	5,8	4,4	(0,8)	(0,8)	64,7
18–24	(0,7)	X	(1,0)	X	X	98,2
25–39	33,4	X	(1,6)	(0,6)	X	64,3
40–54	42,2	(1,1)	3,9	2,0	(0,2)	50,6
55–64	3,7	8,6	7,6	(0,4)	(1,3)	78,4
65–74	(0,7)	22,1	5,7	X	(2,4)	69,1

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.
X : extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale»

Les responsabilités familiales varient fortement selon l'âge. En lien avec la présence d'enfants de moins de 15 ans, les responsabilités de prise en charge sont les plus fréquentes chez les personnes âgées de 25 à 54 ans. La part des personnes concernées par la prise en charge d'enfants de moins de 15 ans atteint 34,1% chez les 25 à 39 ans et 44,2% chez les 40 à 54 ans. En revanche, l'aide apportée à des proches de 15 ans et plus nécessitant des soins est plus fréquente à partir de 55 ans. Ainsi, 9,3% des personnes âgées de 55 à 64 ans et 8,1% de celles âgées de 65 à 74 ans assument ce type de responsabilité. Quant à la garde des petits-enfants, elle est la plus fréquente chez les 65 à 74 ans: 24,5% d'entre eux assument cette responsabilité. Ce groupe d'âge est également celui qui compte la plus forte proportion de personnes cumulant plusieurs responsabilités de prise en charge (2,4%).

43,2% des grands-parents s'occupent régulièrement de leurs petits-enfants

Parmi les personnes ayant un ou plusieurs petits-enfants de moins de 15 ans, 43,2% assument régulièrement leur prise en charge. Cette proportion augmente avec l'âge des grands-parents pour atteindre 47,4% chez les 65 à 74 ans. Plus de la moitié des petits-enfants pris en charge (57,4%) ont moins de 4 ans et trois quarts (75,3%) moins de 6 ans.

La prise en charge du partenaire requiert davantage de temps que celle d'un autre proche

Parmi les personnes qui prennent régulièrement en charge un ou plusieurs proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins et qui vivent en couple, le ou la partenaire figure parmi les personnes prises en charge dans 19,4% des cas. Le temps consacré à cette prise en charge atteint en moyenne 16,4 heures par semaine. Pour les 80,6% restants, qui s'occupent d'un autre membre de la famille de 15 ans ou plus, mais pas de leur partenaire, ce temps est près de deux fois moins élevé et s'établit à 8,9 heures par semaine.

Forte participation au marché du travail des personnes qui assument des responsabilités de prise en charge

En 2025, 81,5% des hommes et 70,7% des femmes assumant régulièrement des tâches de prise en charge étaient en emploi (voir G 3). La part des personnes en emploi est particulièrement élevée parmi celles qui prennent en charge des enfants de moins de 15 ans: 92,5% des hommes et 79,8% des femmes exercent une activité professionnelle. Les personnes s'occupant de proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins sont, quant à elles, moins souvent en emploi (69,3% des hommes et 64,8% des femmes), la part des personnes non actives augmente chez les deux sexes, atteignant 28,1% chez les hommes et 33,0% chez les femmes.

Statut sur le marché du travail selon la responsabilité de prise en charge et le sexe, en 2025 G 3

Population résidante permanente de 18 à 74 ans, en %

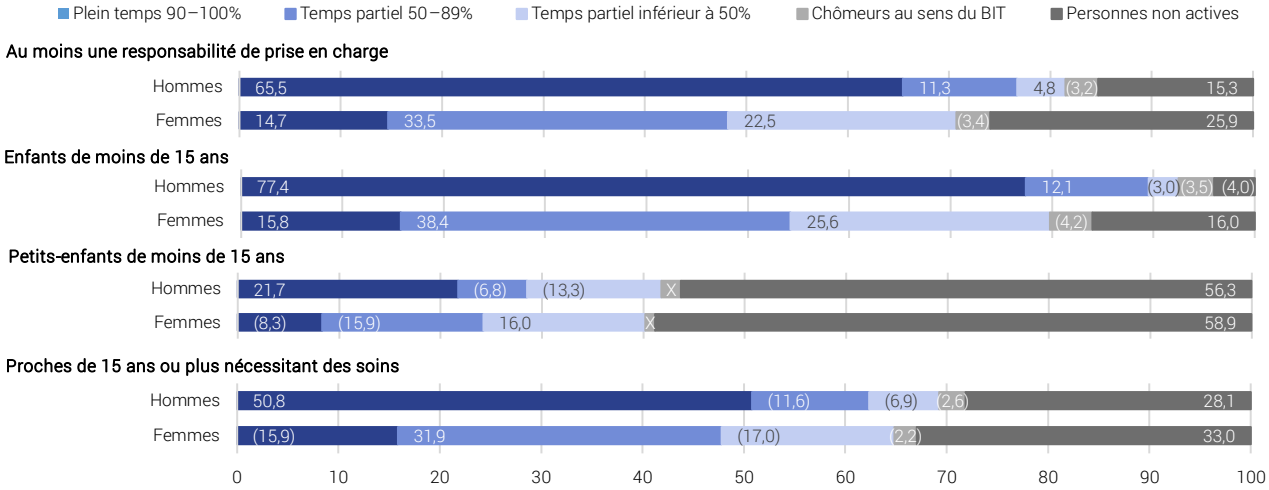

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.
X: extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» ©OFS 2026

Les personnes qui gardent leurs petits-enfants se distinguent par une participation au marché du travail plus faible. Plus de la moitié sont non actives, tant chez les hommes (56,3%) que chez les femmes (58,9%).

Ces différences s'expliquent largement par la structure d'âge des différents groupes. Les parents d'enfants de moins de 15 ans se concentrent principalement dans les classes d'âge où la participation au marché du travail est la plus élevée, alors que celles qui gardent leurs petits-enfants ou prennent en charge des proches nécessitant des soins sont en moyenne plus âgées.

La répartition selon le taux d'occupation varie fortement selon le sexe et en fonction du type de prise en charge. Parmi les personnes concernées par la prise en charge d'enfants de moins de 15 ans, près de deux tiers des femmes (64,0%) travaillent à temps partiel, contre 15,1% des hommes. 38,4% des femmes exercent une activité à un taux d'occupation compris entre 50 et 89%, tandis qu'un quart d'entre elles (25,6%) travaille à moins de 50%. À l'inverse, plus des trois quarts des hommes (77,4%) exercent une activité à plein temps, contre seulement 15,8% des femmes.

Les écarts entre les sexes sont moins marqués, mais persistent lorsqu'il s'agit de la prise en charge de proches de 15 ans ou plus nécessitant des soins. La part des personnes non actives est plus élevée pour les deux sexes. Chez les hommes, c'est principalement la proportion de personnes travaillant à plein temps qui est plus faible (50,8%). Chez les femmes, en revanche, c'est la part des personnes travaillant à temps partiel qui est moins élevée (49,0%).

La garde des petits-enfants se distingue par une proportion particulièrement élevée d'hommes travaillant à temps partiel. Parmi les grands-pères exerçant une activité professionnelle, près de la moitié (48,0%) travaillent à temps partiel. Chez les femmes, le temps partiel demeure fréquent, quel que soit le type de prise en charge.

Plus de 4 personnes sur 10 ayant la responsabilité d'enfants de moins de 15 ans recourent à des services de prise en charge d'enfants

Parmi les personnes qui assument la prise en charge d'enfants de moins de 15 ans, 42,1% utilisent des services tels que les cantines, les structures d'accueil, les crèches, les garderies ou les services de maman de jour professionnelle pour au moins un des enfants concernés.

Parmi les personnes qui n'utilisent pas ces services, la raison la plus fréquemment invoquée est que la prise en charge est assurée par la personne elle-même ou par son/sa partenaire (43,0%, voir G 4).

Raison principale de ne pas recourir à des services de prise en charge d'enfants, en 2025 G 4

Population résidante permanente de 18 à 74 ans, ayant la responsabilité d'au moins un enfant de moins de 15 ans et ne recourant pas à des services de prise en charge

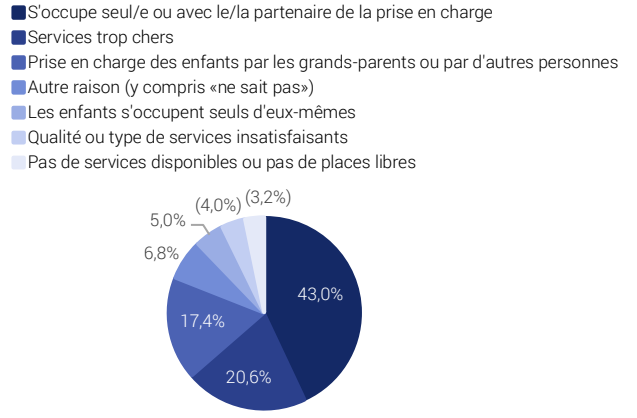

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» ©OFS 2026

Le coût des services jugé trop élevé (20,6%) et le recours à d'autres personnes, notamment les grands-parents (17,4%) sont également fréquemment mentionnés. Seuls 3,2% des non-utilisateurs invoquent l'absence de services ou de places disponibles.

Des adaptations de la vie professionnelle différentes selon le sexe

Comme le montre le graphique G 5, près de la moitié des hommes (49,7%) n'ont effectué aucune adaptation de leur activité professionnelle afin de mieux concilier travail et responsabilités de prise en charge, contre un tiers des femmes (35,5%). La réduction du nombre d'heures de travail constitue de loin l'adaptation la plus fréquente chez les femmes (30,0%), soit une proportion plus de deux fois supérieure à celle observée chez les hommes (12,6%). Les hommes sont plus nombreux à avoir adapté leurs horaires de travail sans réduire leur temps de travail (13,1% contre 8,9% des femmes). Les différences entre les sexes sont plus faibles pour les changements d'emploi liés aux responsabilités de prise en charge (7,2% des hommes contre 9,5% des femmes) ou pour le recours régulier au travail mobile (8,6% des hommes contre 6,5% des femmes).

Principale adaptation professionnelle pour faciliter les responsabilités de prise en charge, en 2025 G 5

Personnes en emploi âgées de 18 à 74 ans ayant au moins une responsabilité de prise en charge, en %

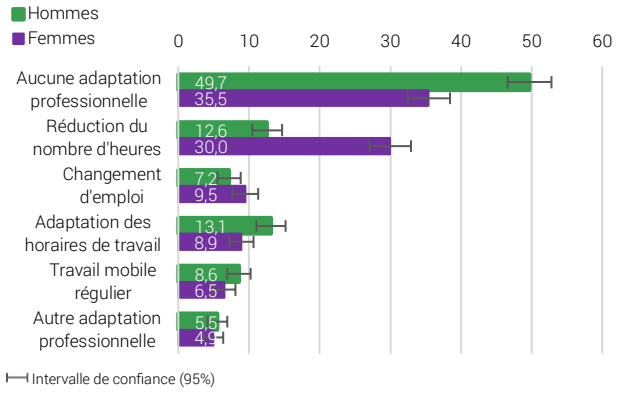

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» ©OFS 2026

Lorsque les différentes responsabilités de prise en charge sont examinées séparément, la réduction du temps de travail apparaît comme l'adaptation la plus fréquente chez les femmes s'occupant d'enfants de moins de 15 ans (33,7%), alors que 27,8% indiquent n'avoir apporté aucune adaptation à leur activité professionnelle. Chez les hommes prenant en charge des enfants de moins de 15 ans, l'absence d'adaptation demeure la situation la plus fréquente (45,9%). Parmi les personnes prenant en charge des proches nécessitant des soins, l'absence d'adaptation de l'activité professionnelle est la situation la plus fréquente, tant chez les femmes (60,9%) que chez les hommes (59,6%).

La charge de travail et les horaires constituent les principales difficultés à la conciliation

Contrairement aux adaptations de l'activité professionnelle mises en place pour assumer les responsabilités de prise en charge, les difficultés rencontrées pour concilier vie professionnelle et vie familiale varient peu selon le sexe (voir G 6).

En 2025, près d'une personne en emploi sur deux assumant des responsabilités de prise en charge déclarait rencontrer des difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Principale difficulté pour concilier le travail avec les responsabilités de prise en charge, en 2025 G 6

Personnes en emploi âgées de 18 à 74 ans ayant au moins une responsabilité de prise en charge, en %

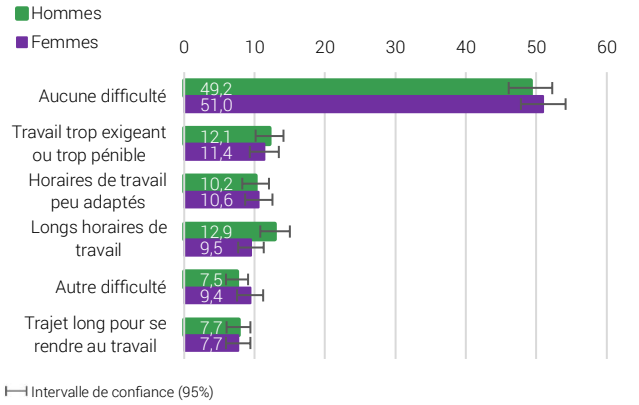

Etat des données: 16.04.2026
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» ©OFS 2026

Parmi les difficultés les plus fréquemment mentionnées figurent un travail jugé trop exigeant ou pénible (12,1% des hommes et 11,4% des femmes) ainsi que les longs horaires de travail, davantage cités par les hommes (12,9% contre 9,5% des femmes). Environ une personne sur dix considère également que des horaires de travail imprévisibles ou peu adaptés compliquent cette conciliation. En revanche, de longs trajets domicile-travail sont plus rarement cités comme principal obstacle (7,7% tant chez les femmes que chez les hommes).

Actualités Statistiques
Édition unique avec un layout simple qui ne correspond pas au standard typographique habituel des publications générales de l'OFS.

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS) / **Renseignements:** info.arbeit@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 64 00 / **Rédaction et contenu:** Nicole Schöbi, AES / **Langue du texte original:** Français / **Traduction:** section AES, partiellement automatisée / **Téléchargement:** www.statistique.ch / **Copyright:** OFS, Neuchâtel 2026 - La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.